Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20260709-07_07_2026-DE

TRÉDANIEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de M. ROBIN Christophe, Maire de TREDANIEL.

Date de convocation *: 2 juillet 2026* ***Date d'affichage*** *: 2 juillet 2026.*

Membres en exercice **15**
Présents **11**
Absents excusés **4**
Absent **0**
Suffrages exprimés **15**

Étaient présents : ROBIN Christophe, RIO Christelle, RONDEL Anthony, YU-YUENG François, LAGRÉE Patrick, BOURGOIS Patrick, LEFFONDRÉ Coralie, ERHEL Aurélie, PERONNO Aurélie, POILVERT Marine, ENGRAND Pierre.

Étaient absents excusés :
DRILLET Yoan a donné pouvoir à Christelle RIO
ROCABOIS Danielle a donné pouvoir à Pierre ENGRAND
BAJSAROWICZ Olivier a donné pouvoir à François YU-YUENG
JUHEL Céline a donné pouvoir à Christophe ROBIN

Secrétaire de séance : Patrick LAGRÉE

07-07-2026 : TRAVAUX VIABILISTATION LOTISSEMENT « LE LONG CHAMP » ET « LA METAIRIE » : EMPRUNT

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de financer les travaux de viabilisation des lotissements « Le Long Champ » et « La Métairie », dont le montant prévisionnel s'élève à **750 000 € HT** ;

Après examen des propositions de financement, il est proposé de retenir l'offre présentée par le Crédit Agricole.

Après en avoir délibéré,
le conseil municipal décide,
par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE :

- **de retenir l'offre de prêt à court terme proposée par le Crédit Agricole pour le financement des travaux de viabilisation des lotissements « Le Long Champ » et « La Métairie » ;**

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20260709-07_07_2026-DE

- **de souscrire un prêt d'un montant de 750 000 € aux conditions principales suivantes :**
  durée : 36 mois ;
  taux d'intérêt : taux révisable indexé sur l'Euribor 3 mois + une marge de 0,75 % ;
  frais de dossier : 1 000 € ;

- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de prêt ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire,

Le Président,

MAIRIE DE TREDANIEL (Côtes-d'Armor)

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.